

# RÉGIE INTERMUNICIPALE CENTRE SPORTIF SOULANGES

## AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, greffière, de la Régie intermunicipale Centre Sportif Soulanges, que le conseil d'administration a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 21 mai 2026 au Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des loisirs à Saint-Polycarpe, le règlement suivant :

- Règlement modifiant le règlement numéro 01-2025 sur la régie interne des séances du conseil – Règlement numéro 01-01-2025

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement aux heures de bureau, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Zotique, au 1250 de la rue Principale, à Saint-Zotique ou via le site Web de la ville.

Le règlement numéro 01-01-2025 entre en force et en vigueur le jour de la publication.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 25 mai 2025.



---

Me Julie Paradis, greffière